

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AIT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Michèle MENDES, Sophie RICHERT
Claudia RERAT Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19h40).

Absents excusés : Mme Agnès LIGIER

Absents excusés ayant donné mandat de vote :	Mandataires	Date de la procuration
Mandants		
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves Carpentier	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101422-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ACTUALISATION DE LA VORIE
CLASSEE DANS LE DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL DANS LE
CADRE DE LA DOTATION
GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
2023

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose qu'au nombre des critères de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) figure le linéaire de la voirie communale.

Chaque année dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2334 à L2334-23 ;

Vu l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;

Considérant que la longueur retenue au titre de la DGF au 1^{er} janvier 2020 était de 23 067 mètres ;

Considérant le recensement effectué par le service technique de la commune ;

Considérant le tableau de classement de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Considérant que le linéaire réel au 1^{er} janvier 2021 est de 23 438 mètres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ARRETE le linéaire de la voirie communale à 23 438 mètres,
- AUTORISE le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF 2023;
-

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101422-DE

- AUTORISE le Maire à signer tout document utile se rapportant à la présente décision.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101415-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ADHESION AUPRES DE CADHOC
POUR LES BONS D'ACHAT DES
ENFANTS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de son action sociale en faveur du personnel de la commune, le Maire rappelle que la commune de Grandvillars accorde chaque année depuis de nombreuses années un bon d'achat d'une valeur de 35 euros aux enfants des agents communaux.

La forme de ces bons d'achat consistait en l'impression simple sur un papier à entête de la commune d'un bon d'achat avec sa valeur faciale.

Force est de constater que les agents rencontrent régulièrement des difficultés pour faire accepter ces bons d'achat auprès des grandes enseignes notamment.

L'adhésion auprès du groupe CADHOC, spécialiste reconnu dans l'émission de bons d'achat, permettrait de moderniser cette action et faciliterait grandement leur utilisation.

Le Maire propose donc d'adhérer auprès de ce groupe pour permettre la commande des bons d'achat Noel des enfants.

L'adhésion estimée à 15 € par an et les frais de port estimés à 15 € également seraient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte l'adhésion de la commune de Grandvillars au groupe CADHOC pour la commande des bons d'achat Noel des enfants à hauteur de 35 € par enfant.
- Précise que sont concernés les enfants des agents tous statuts confondus sauf les bénéficiaires d'un contrat inférieur à 6 mois, les emplois temporaires et saisonniers et stagiaires.
- Précise que sont concernés les enfants âgés jusqu'au Noël de l'année civile de leurs 17 ans.

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101415-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101414-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE PROJET D'ARRETE
REGLEMENTANT L'ENTRETIEN
ET LA DESTRUCTION DES HAIES,
BOSQUETS, OURLETS
FORESTIERS ET RONCIERS DANS
LE DEPARTEMENT

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose le projet d'arrêté réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers sur le Département.

La France possède un patrimoine naturel d'une grande richesse aujourd'hui menacé par le déclin de la biodiversité.

Parmi ce patrimoine qu'il convient de préserver, les haies constituent un lieu de vie pour de nombreuses espèces, notamment d'oiseaux, qui sont quasiment toutes protégées par la loi.

Le code de l'environnement interdit la destruction et le dérangement des espèces protégées, ainsi que la dégradation de leurs habitats, et un arrêté préfectoral pris en 2006 définit les règles en vigueur en matière d'entretien et de broyage des haies et des végétaux ligneux sur pied.

Depuis 2019, suite à de nombreuses infractions, un groupe de travail régional, piloté par la DREAL, a travaillé à l'élaboration d'une plaquette concernant les haies et les espèces protégées, qui sera prochainement diffusée. Son objectif est de rappeler la réglementation applicable et les règles à respecter (doctrine régionale) pour intervenir sur les haies et les bosquets sans risquer de se trouver en situation d'irrégularité.

La doctrine régionale prévoit que du 15 mars au 31 août, les travaux sur les haies, bosquets et ourlets forestiers doivent être évités.

La révision de l'arrêté préfectoral du Territoire de Belfort de 2006 s'avère nécessaire pour le mettre en cohérence avec la doctrine régionale et pour mieux prévenir les situations d'infraction.

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101414-DE

Pour préparer le nouvel arrêté, un groupe de travail a été constitué rassemblant la DDT, la DREAL, l'office français de la biodiversité (OFB) et les représentants de la profession agricole. Une réunion avec la délégation régionale du centre national de la propriété forestière (CNPF) et l'office national des forêts (ONF) a également été organisée.

Conformément à la procédure en vigueur, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres présents et 4 abstentions :

- Emet un avis favorable.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101408-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**BOIS : CHOIX DE LA VENTE DE
GRUMES DE LA PARCELLE 11
COUPE 2021/2022**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il incombe à la collectivité de choisir le mode de vente des grumes issues de la coupe d'exploitation 2021/2022, parcelle 11.

Sur proposition de la commission Forêts – Environnement – Eau – Développement Durable, le Conseil Municipal :

- opte pour la vente par contrats de gré à gré des grumes issues de la coupe d'exploitation 2021/2022, parcelle 11.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101410-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CESSION D'UNE PARCELLE DE
TERRAIN : MODIFICATION DE
LA DELIBERATION DU 2 JUILLET
2020

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 15/10/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2020 et ayant pour objet la cession d'une parcelle de terrain à Monsieur Yann Isarte.

Cette délibération comporte une erreur matérielle. En effet la vente de la parcelle concernée devait se faire au profit de Monsieur Pascal Isarte.

En conséquence, le Maire propose d'annuler la délibération du 2 juillet 2020 et de désigner, par une nouvelle délibération Monsieur Pascal Isarte comme étant acquéreur de la parcelle concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De rapporter la délibération du 2 juillet 2020 ayant pour objet la cession d'une parcelle de terrain
- De céder le chemin non cadastré d'une contenance d'environ 96 centiares conformément au plan annexé à Monsieur Pascal Isarte moyennant le prix de 2 500 euros HT,
- De réaliser cette vente en la forme notariée et d'en confier la rédaction à Maître Pichelin, notaire à Delle (90100)
- D'autoriser le Maire à signer cet acte et de mettre à la charge de l'acquéreur les frais de notaire et honoraires d'arpentage qui en découlent.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101410-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101411B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**CESSION D'UNE PARCELLE DE
TERRAIN**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose la situation de la parcelle CA n°38 de 9 ares 38 et appartenant à la commune de Grandvillars.

Située rue traversière, cette parcelle jouxte la parcelle CA n° 31 propriété de Monsieur Philippe Hérault.

Suite à la demande de Monsieur Philippe Hérault Monsieur le Maire propose de procéder à la cession de la parcelle CA n°38 au prix de 30 000 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

Vu l'estimation des domaines,

Considérant la demande de Monsieur Philippe Hérault,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De céder la parcelle CA n°38 d'une contenance de 9,80 ares à Monsieur Philippe Hérault au prix de 3 000 euros l'are, soit **29 400 euros**.
- De réaliser cette vente en la forme notariée été d'en confier la rédaction à Maître Guichard à Delle,
- D'autoriser le Maire à signer cet acte étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE TRANSMISE
PRECEDEMMENT ET QUI COMPORTAIT DES ERREURS MATERIELLES**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101411B-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101416-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CONVENTION DE FINANCEMENT
POUR UN SOCLE NUMERIQUE
DANS LES ECOLES
ELEMENTAIRES

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 15/10/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de Relance ;

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements ;

Le Maire expose la convention faisant suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. L'ambition de ce conventionnement est d'appuyer la transformation numérique des écoles.

Dans ce but, l'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Le dossier présenté par la commune de Grandvillars concerne l'école du Petit Prince et l'Ecole Saint Martin pour un montant total d'investissement 37 012 € TTC. L'aide de l'Etat représente 70% soit 25 852 €.

La collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les service et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées avant le 31/12/221 et au plus tard le 31 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101416-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'équipement d'un socle
- numérique de base au sein de l'école du Petit Prince et de l'Ecole Saint Martin
- Autorise le Maire à signer la convention de financement

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101424-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET COMMUNE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget

Commune qui s'établit comme suit :

90053	CNE DE	DM n°2 2021
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL M14	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Total Général		0,00 €		300 000,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101424-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101401-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 octobre 2021

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET RESIDENCE DES
FORGES**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget Résidence des Forges qui s'établit comme suit :

90053 Code INSEE	CNE DE GRANDVILLARS RESIDENCE DES FORGES	DM n°1 2021
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	,00 €	0,00 €	300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Total Général		300,00 €		300,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101401-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV20211014242-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ___14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET COMMUNE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 du Budget Commune qui s'établit comme suit :

90053	CNE DE	DM n°2 2021
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL M14	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Total Général		0,00 €		300 000,00 €

Cette délibération annule et remplace la précédente qui comportait une erreur matérielle.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV20211014242-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101409-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEVIS ONF POUR L'ASSISTANCE
TECHNIQUE A DONNEUR
D'ORDRE

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 15/10/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire présente et commente au Conseil Municipal le devis d'assistance bois façonnés pour l'exercice 2021/2022,

Le Conseil Municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian RAYOT, Maire :

- accepte le devis d'assistance des bois façonnés pour la campagne 2021-2022 qui s'élève à 600,00 € H.T. soit **720,00 € T.T.C.**
- autorise le Maire à signer le devis.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101407-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ETAT D'ASSIETTE POUR LA
COUPE 2022/2023

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A) **Approuve** l'assiette des coupes de l'exercice 2023 dans les parcelles n°1ja, 13.rl, 13.j 16.ja et 17.ja de la forêt communale,

B) **Décide** :

1 – de vendre en bois façonnés en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n°1ja, 13.rl, 13.j 16.ja et 17.ja.

Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant.

Les produits façonnés seront mis en vente par les soins de l'O.N.F. dans le cadre d'une vente groupée.

2 – de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n°1ja, 13.rl, 13.j 16.ja et 17.ja **et en demande pour cela la délivrance.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101407-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101420-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**INDEMNITE POUR LE
GARDIENNAGE DE L'EGLISE
COMMUNALE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant les circulaires préfectorales du 8 janvier 1987 et du 29 janvier 2011 concernant l'indemnité pour le gardiennage des églises communales,

Le Conseil Municipal décide :

- De verser une indemnité de **479.86 €** à la Paroisse de Grandvillars qui assure le gardiennage de l'église communale depuis la restructuration diocésaine de la région Sud de Belfort.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211114-GRV2021101423-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**PARTICIPATION AU CONGRES
DES MAIRES**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant l'organisation du 103^{ème} Congrès des Maires à Paris les 16,17 et 18 novembre 2021,

Le Conseil Municipal décide,

- D'autoriser M. le Maire à se rendre au 103^{ème} Congrès des Maires à Paris du 16 au 18 novembre 2021,
- D'autoriser les membres du Conseil Municipal et du personnel à l'accompagner et notamment : M. François ENDERLIN (conseiller municipal délégué) et Monsieur Philippe GERARD (Directeur des Services Techniques),
- D'autoriser la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas sur la base des frais réels et donc leur remboursement sur justificatifs à ces personnes.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101402-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**PARTICIPATION AUX CHARGES
SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE
2020/2021**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant les dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Grandvillars de l'année scolaire 2020/2021, qui s'établissent comme suit,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ECOLES PUBLIQUES			
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021			
	ECOLE DU PETIT PRINCE	ECOLE PIERRE NIGLIS	TOTAUX
PISCINE	5 750,00 €		5 750,00 €
TRANSPORTS	2 753,97 €		2 753,97 €
EAU	656,78 €	1 186,11 €	1 842,89 €
EDF-GDF	13 795,58 €	6 763,50 €	20 559,08 €
QUINCAILLERIE-PETIT EQUIPMT	618,50 €	596,47 €	1 214,97 €
PRODUITS ENTRETIEN	1 700,00 €	1 200,00 €	2 900,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES	5 895,08 €	2 425,25 €	8 320,33 €
FOURNITURES BUREAU	597,56 €	149,40 €	746,96 €
COPIEURS	1 570,25 €	756,97 €	2 327,22 €
ENTRETIEN BATIMENTS	394,27 €	2 789,55 €	3 183,82 €
MAINTENANCE INFORMATIQUE	280,80 €		280,80 €
PERSONNEL	34 049,00 €	86 808,00 €	120 857,00 €
RAMASSAGE OM	612,95 €	604,75 €	1 217,70 €
TELECOMMUNICATIONS	760,88 €	577,56 €	1 338,44 €
TOTAUX	69 435,62 €	103 857,56 €	173 293,18 €
NOMBRE D'ELEVES	150	80	230
COUT PAR ELEVE	462,90 €	1 298,22 €	753,45 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101402-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le coût ainsi établi et autorise le Maire à émettre les titres aux communes concernées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101418-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
DE LA CCST DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET NON COLLECTIF ET DU
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le bilan 2020 des Services Assainissement Collectif et non collectif de la Communauté de communes du Sud Territoire sur un plan technique et financier. Cette présentation vise à répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les rapports annuels 2020 du service « ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ».

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101419-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
DE LA CCST DU SERVICE D'EAU
POTABLE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le bilan 2020 du service « eau potable » de la Communauté de communes du Sud Territoire sur un plan technique et financier. Cette présentation vise à répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les rapports annuels 2020 du service « eau potable ».

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101417-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
DE LA CCST SERVICE ORDURES
MENAGERES**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le bilan 2020 du service « ordures ménagères » de la Communauté de communes du Sud Territoire sur un plan technique et financier. Cette présentation vise à répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité du service.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les rapports annuels 2020 du service ordures ménagères.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101421-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**REDEVANCE DU D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR
ORANGE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47 ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à redevances ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

1. De fixer comme suit le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange en 2021.

34.674 km d'artères en sous-sol	x 41.29 €/km	soit 1431.69
6.832 km d'artères aérienne	x 55.05 €/km	soit 376.10
4.20 m ² d'emprise au sol (armoires)	x 27.53 €/m ²	soit 115.62
	soit une redevance annuelle	1 923.41 €

2. De charger le Maire du recouvrement des sommes indiquées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101421-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101412-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

REGLEMENT DES CIMETIERES
COMMUNAUX : APPROBATION

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-8 et L.2122-22(8°),

Vu le règlement des cimetières communaux présenté par le maire le 14 octobre 2021,

Considérant que le maire est compétent pour assurer la police des funérailles et des cimetières,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement des cimetières communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver le règlement des cimetières communaux proposé par le maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101406-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**SUBVENTION AU BUDGET CCAS
POUR L'EXERCICE 2021**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commune accorde chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions. Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. Le CCAS de Grandvillars gère les aides en faveur des personnes âgées (colis de Noel, aide au portage des repas...) mais aussi en faveur des personnes en difficultés (bons d'alimentation, aide aux factures d'énergie...).

Pour mener à bien ses actions en 2021, une subvention communale de l'ordre de 28 000 euros environ est nécessaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention par acomptes successifs au budget annexe CCAS d'un montant de **28 000 €** au titre de l'année 2021.
- De réajuster ce montant en fin d'année si besoin pour équilibrer le budget du CCAS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101404-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

TARIFICATION AU SERVCIE
JEUNESSE POUR L'ACCUEIL
DUMERCREDI ET DES ACCUEILS
DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 15/10/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire indique que suite à l'adhésion au dispositif « cantine à 1 euro » exposé précédemment, la commune a opté pour une tarification sociale des repas servis pendant les jours d'école.

Le dispositif ne s'appliquant pas aux jours non scolaires comme le mercredi et les vacances scolaires, les tarifs de ces prestations restent inchangés et pour rappel s'établissent comme suit :

Tarifs : repas + garde le mercredi

Tarifs enfants résidant à Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires			Repas
	Forfait matin 7h30 à 12h30	Forfait après- midi 13h30 à 17h30	Garderie 17h30 à 18h30	Prix du repas
QF1 : de 0 à 540 €	3,25 €	3,25 €	1,25 €	5,00 €
QF2 : de 541 à 800 €	3,45 €	3,45 €	1,50 €	5,00 €
QF3 : de 801 € et +	3,65 €	3,65 €	1,75 €	5,00 €
Non allocataire	3,85 €	3,85 €	2,00 €	5,00 €

Tarifs enfants extérieurs à Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires			Repas
	Forfait matin 7h30 à 12h30	Forfait après- midi 13h30 à 17h30	Garderie 17h30 à 18h30	Prix du repas
QF1 : de 0 à 540 €	4,00 €	4,00 €	1,75 €	5,00 €
QF2 : de 541 à 800 €	4,20 €	4,20 €	2,00 €	5,00 €
QF3 : de 801 € et +	4,40 €	4,40 €	2,25 €	5,00 €
Non allocataire	4,60 €	4,60 €	2,50 €	5,00 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101404-DE

Tarifs pour les enfants âgées de 2 à 11 ans Semaine de 5 jours

Quotient familial	Enfants résidant à Grandvillars		Enfants extérieurs à Grandvillars	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF1 : de 0 à 540 €	57,50 €	32,50 €	65,00 €	41,00 €
QF2 : de 541 à 800 €	59,50 €	34,50 €	67,00 €	43,00 €
QF3 : de 801 € et +	61,50 €	36,50 €	69,00 €	45,00 €
Non allocataire	63,50 €	38,50 €	71,00 €	47,00 €

Tarifs pour les jeunes âgées de 12 à 17 ans semaine de 5 jours

Quotient familial	Enfants résidant à Grandvillars	Enfants extérieurs à Grandvillars
	Avec repas	Avec repas
QF1 : de 0 à 540 €	64,00 €	80,00 €
QF2 : de 541 à 800 €	66,00 €	82,00 €
QF3 : de 801 € et +	68,00 €	84,00 €
Non allocataire	70,00 €	86,00 €

Pour les minis camps : 5 € supplémentaire par nuit

Garderie de 17h30 à 18h30 tarif horaire pour un enfant

Quotient familial	Enfants résidant à Grandvillars	Enfants extérieurs à Grandvillars
QF1 : de 0 à 540 €	1,25 €	1,75 €
QF2 : de 541 à 800 €	1,50 €	2,00 €
QF3 : de 801 € et +	1,75 €	2,25 €
Non allocataire	2,00 €	2,50 €

Club ados : 10 € par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le maintien de la tarification du service jeunesse pour l'accueil du mercredi et les vacances scolaires telle qu'exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101404-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101403-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI,. Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**TARIFICATION DES REPAS EN
ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Au 1^{er} avril 2021, le Gouvernement amplifie ce dispositif :

- L'aide de l'Etat est portée de 2 € à 3 € par repas à 1 € maximum depuis le 1^{er} janvier 2021
- L'ensemble des communes rurales défavorisées peuvent en bénéficier
- L'Etat s'engage sur 3 ans par la signature d'une convention avec la collectivité.

La mesure est applicable lorsque :

- La commune est éligible à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale
- La grille tarifaire de restauration scolaire prévoit au moins 3 tranches calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 € ;
- Une délibération fixe cette tarification sociale avec une durée fixée ou illimitée.

La commune de Grandvillars est désormais éligible à ce dispositif.

Le Maire expose le coût des repas ainsi que les tarifs à appliquer dans le cadre de la tarification sociale. Ils s'établissent comme suit :

Tarifs des repas en accueil périscolaire

Coût du repas actuel servi à l'école maternelle

Le coût d'un repas servi actuellement à la restauration scolaire est de 5,40 € à l'école maternelle

Tarif unique versé par les familles	5,00 €
Coût restant à la charge de la commune	0,40 €

Tarification sociale du repas à l'école maternelle

	QF1 0 à 540 €	QF2 541 à 800 €	QF3 801 € et +	QF4 Non allocataire
Tarif social versé par les familles	0,80 €	0,90 €	1,00 €	2,55 €
Subvention de l'Etat	3,00 €	3,00 €	3,00 €	0,00 €
Coût restant à la charge de la commune	1,60 €	1,50 €	1,40 €	2,85 €

Tarif unique non dégressif quelque soit la composition familiale

Tarifs des repas en accueil périscolaire

Coût du repas actuel servi à l'école primaire

Le coût d'un repas servi actuellement à la restauration scolaire est de 5,51 € à l'école primaire

Tarif unique versé par les familles	5,00 €
Coût restant à la charge de la commune	0,51 €

Tarification sociale du repas à l'école primaire

	QF1 0 à 540 €	QF2 541 à 800 €	QF3 801 € et +	QF4 Non allocataire
Tarif social versé par les familles	0,80 €	0,90 €	1,00 €	2,55 €
Subvention de l'Etat	3,00 €	3,00 €	3,00 €	0,00 €
Coût restant à la charge de la commune	1,71 €	1,61 €	1,51 €	2,96 €

Tarif unique non dégressif quelque soit la composition familiale

Tarifs : repas + garde en accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101403-DE

Tarifs enfants résidant à Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires accueils périscolaires			Restauration scolaire
	Matin	Midi	Soir (2 h maximum)	Prix du repas
QF1 : de 0 à 540 €	1,25 € x 1 h = 1,25 €	1,25 € x 2 h = 2,50 €	1,25 € par heure	0,80 €
QF2 : de 541 à 800 €	1,50 € x 1 h = 1,50 €	1,50 € x 2 h = 3,00 €	1,50 € par heure	0,90 €
QF3 : de 801 € et +	1,75 € x 1 h = 1,75 €	1,75 € x 2 h = 3,50 €	1,75 € par heure	1,00 €
Non allocataire	2,00 € x 1 h = 2,00 €	2,00 € x 2 h = 4,00 €	2,00 € par heure	2,55 €

Tarifs enfants extérieurs à Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires accueils périscolaires			Restauration scolaire
	Matin	Midi	Soir (2 h maximum)	Prix du repas
QF1 : de 0 à 540 €	1,75 € x 1 h = 1,75 €	1,75 € x 2 h = 3,55 €	1,75 € par heure	0,80 €
QF2 : de 541 à 800 €	2,00 € x 1 h = 2,00 €	2,00 € x 2 h = 4,00 €	2,00 € par heure	0,90 €
QF3 : de 801 € et +	2,25 € x 1 h = 2,25 €	2,25 € x 2 h = 4,50 €	2,25 € par heure	1,00 €
Non allocataire	2,50 € x 1 h = 2,50 €	2,50 € x 2 h = 5,00 €	2,50 € par heure	2,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adhère au dispositif « cantine à 1 euro » pour une durée prévue de 3 ans
- Approuve une application du dispositif à compter de la date de signature de la convention avec l'Etat,
- Adopte à compter du 1^{er} novembre 2021 les tarifs des services de cantine et d'accueils périscolaires établis comme suit :

Tarifs : repas + garde en accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Tarifs enfants résidant à Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires accueils périscolaires			Restauration scolaire
	Matin	Midi	Soir (2 h maximum)	Prix du repas
QF1 : de 0 à 540 €	1,25 € x 1 h = 1,25 €	1,25 € x 2 h = 2,50 €	1,25 € par heure	0,80 €
QF2 : de 541 à 800 €	1,50 € x 1 h = 1,50 €	1,50 € x 2 h = 3,00 €	1,50 € par heure	0,90 €
QF3 : de 801 € et +	1,75 € x 1 h = 1,75 €	1,75 € x 2 h = 3,50 €	1,75 € par heure	1,00 €
Non allocataire	2,00 € x 1 h = 2,00 €	2,00 € x 2 h = 4,00 €	2,00 € par heure	2,55 €

Tarifs enfants extérieurs à Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires accueils périscolaires			Restauration scolaire
	Matin	Midi	Soir (2 h maximum)	Prix du repas
QF1 : de 0 à 540 €	1,75 € x 1 h = 1,75 €	1,75 € x 2 h = 3,55 €	1,75 € par heure	0,80 €
QF2 : de 541 à 800 €	2,00 € x 1 h = 2,00 €	2,00 € x 2 h = 4,00 €	2,00 € par heure	0,90 €
QF3 : de 801 € et +	2,25 € x 1 h = 2,25 €	2,25 € x 2 h = 4,50 €	2,25 € par heure	1,00 €
Non allocataire	2,50 € x 1 h = 2,50 €	2,50 € x 2 h = 5,00 €	2,50 € par heure	2,55 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101403-DE

Autorise M. le Maire à signer la convention triennale avec l'Etat et tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101413-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**TARIFS DES CONCESSIONS
FUNERAIRES**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

• Fixe comme suit le tarif des concessions en terre dans les cimetières Communaux :

- 2 m² : **150.00 €**

• Fixe comme suit le tarif des concessions au cimetière de la Montagne :

- Case columbarium pour 4 urnes pour une durée de 30 ans : **870.00 €**

- Caverne pour 4 urnes pour une durée de 30 ans : **880.00 €**

pour 4 urnes pour une durée de 50 ans : **1200.00 €**

Cette tarification prendra effet au **1^{er} novembre 2021**.

• Précise que monsieur le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures qui se rattachent à cette décision et de signer tout document concernant cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101413-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101405-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____14 octobre 2021_____

NOMBRE

de présents 14

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt et un , le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Mme Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Claudia RERAT, Evelyne SCHMITT, Catherine CREPIN (arrivée à 19 h 40).

Absent excusé : Mmes Agnès LIGIER,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**TARIFS POUR LA SORTIE
FAMILIALE DU MOIS
D'OCTOBRE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/10/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/10/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Christian GAILLARD	07 octobre 2021
M. Christophe REGNAULTT	M. François ENDERLIN	11 octobre 2021
M. Yves CARPENTIER	M. Christian RAYOT	14 octobre 2021
Mme Lise OLEI	Mme Virginie COTTET	14 octobre 2021
M. Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	14 octobre 2021
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Agnès LIGIER

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Comme chaque année la municipalité organise des sorties et autres activités en direction des familles par l'intermédiaire du service jeunesse doté d'une régie pour le règlement des prestations.

Pour la sortie du 3 octobre 2021, il est nécessaire d'établir les tarifs d'inscription.

Cette excursion sur la journée est réservée aux enfants de 7 à 11 ans scolarisés dans la commune et à leur famille. Elle se déroule au Parc du Petit Prince à Hungersheim et le déplacement est assuré par un bus.

Elle est proposée aux tarifs suivants :

- 12 euros par personne
- 6 euros pour les enfants de moins d'un mètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs de la sortie familiale du mois d'octobre fixés à 12 euros par personne et 6 euros pour les enfants de moins d'un mètre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20211014-GRV2021101405-DE